Informations de base	
2013/0106(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	Procédure terminée
Surveillance des frontières maritimes extérieures dans le cadre de la coopération opérationnelle coordonnée par l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres **Subject** 3.20.15.06 Coopération et accords de transport maritime ou fluvial 7.10.04 Franchissement et contrôles aux frontières extérieures, visas 7.10.06 Asile, réfugiés, personnes déplacées; Fonds «Asile, migration et intégration» (AMIF) 8.40.08 Agences et organes de l'Union	

Acte final	
Règlement 2014/0656 JO L 189 27.06.2014, p. 0093	Résumé